

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2023/34

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois
le JEUDI 11 MAI à dix-huit heures trente
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 27 Avril 2023
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
M. EVRARD Dominique (proc. Mme CHRISTIAENS Michèle), M. DUBIEZ Francis
(proc. M. MONBAILLY Vincent).

M. LELIEVRE Serge, M. GUCHE Francis, absents excusés.

Mme QUENON Sophie, absente non excusée.
M. TEN Arnaud, absent non excusé.

OBJET : RÉTROCESSION A LA COMMUNE DES VOIRIES, ESPACES VERTS ET RÉSEAUX DIVERS DE LA RÉSIDENCE « LE CLOS DU COLONEL MONTERA »

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que le
gérant de la société KHEOPS, aménageur de la résidence « Le clos du Colonel
MONTERA », souhaite à l'issue de la réalisation du lotissement de 8 parcelles (sur les
parcelles cadastrées C972 et C858) rétrocéder à la Commune les voies, espaces verts et
réseaux divers.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité,
cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer la convention de
rétrocession avec la société KHEOPS représentée par Monsieur Dominique VOLLE
MONTERA.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 12/05/2023
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 12 MAI 2023

et publication ou notification

du 12 MAI 2023

Le Maire,

Joëlle DELRUE



Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20230511-202334-DE
Date de télétransmission : 12/05/2023
Date de réception préfecture : 12/05/2023